

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-8-N)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

1^{er} Décembre. — Deux ouvriers de Lille, MM. François Gelper et Georges Messing, gagnent le million de la loterie de la Presse avec un billet qu'ils avaient acheté à frais communs.

— Le tsar signe un manifeste abolissant la loi martiale en Pologne. Imitant l'exemple de leurs camarades de Russie les télégraphistes de Finlande se sont, eux aussi, mis en grève.

2 Décembre. — On reçoit de Copenhague une dépêche annonçant que les communications télégraphistes avec la Russie ont été interrompues à quatre heures de l'après midi.

— M. de Lindequist, gouverneur de l'Afrique allemande du sud-ouest, télégraphie à Berlin que la révolte des Herreros est complètement réprimée.

— A la suite d'une explosion de mine dans le Colorado, dix-huit ouvriers ont péri, trente-trois sont disparus.

3 Décembre. — Deux élections législatives ont lieu dans la Marne : à Châlons M. Félix Drelon, radical, est élu ; à Reims, pour le siège de M. Mirman, il y a ballottage.

— Au cours d'un banquet, à Londres l'ambassadeur d'Allemagne en Angleterre a exprimé l'espoir de voir se dissiper les malentendus qui s'étaient élevés entre les deux nations.

— Les communications télégraphiques sont toujours interrompues avec la Russie. D'après les dernières nouvelles reçues, des troubles graves ont eu lieu à Kieff.

4 Décembre. — Une explosion se produit dans la poudrière située à la citadelle de Lille. Neuf artilleurs sont blessés, plusieurs grièvement.

— Le gouvernement anglais remet sa démission au roi Edouard VII, qui fait mander sir Henry Campbell Bannermann pour le charger de former le nouveau ministère.

— Le Parlement prussien est saisi d'un projet de loi relatif à l'entretien des écoles primaires publiques.

5 Décembre. — Plusieurs régiments autrichiens ont reçu l'ordre de se tenir prêts à se rendre immédiatement en Bohême, où règne une vive agitation.

— Le Sénat belge vote une loi interdisant la fabrication, l'importation, la vente et la détention de l'absinthe.

6 Décembre. — Le Sénat termine la discussion de la séparation des Eglises et de l'Etat. La loi dans son ensemble, est votée par 181 voix contre 102.

7 Décembre. — Au cours des manœuvres effectuées au large de Brest, le « Masséna » a sa coque déchirée par suite d'une avarie aux appareils de mouillage. Il est renoué à l'arsenal pour réparations.

— Le ministre de la marine prescrit l'affichage dans l'arsenal de Cherbourg des lois et règlements concernant les étrangers, à propos de la mise en vente du cuirassé déclassé le « Vengeur ».

8 Décembre. — Le ministre de la guerre retire son commandement au général Oudart, mis en disponibilité à la suite du drame de Lyon.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le bureau de Poste de Dammartin après avoir été pendant quelque temps dirigé par une receveuse intérimaire, a maintenant à sa tête une nouvelle et très active directrice qui, depuis son arrivée, fait de louables efforts pour répondre aux exigences de son multiple service et éviter au public les pertes de temps que le défaut de personnel rendait précédemment inévitables.

On a été à même d'apprécier, déjà, les améliorations qui ont été réalisées et tout laisse présager dans un avenir prochain la réorganisation de notre service postal.

Nous en félicitons Mme Chardeot et lui en témoignons, par avance, toute notre gratitude.

LONGPERRIER

La paisible commune de Longperrier était en liesse dimanche dernier, à l'occasion de la fête de Sainte-Barbe que les braves pompiers de cette commune ont célébrée avec le plus grand entrain.

Le soir, un banquet réunissait la subdivision dans la salle de l'auberge de la « Belle Étoile », et avec eux, plusieurs membres honoraires.

MM. Menier, député, Ed. Labour,

conseiller général et L. Dupille, conseiller d'arrondissement s'étaient excusés par lettre, ce qui n'a pas empêché l'aimable député de leur envoyer d'excellents cigares.

Au dessert, et en l'absence de M. Sainte-Beuve, maire de la commune et président de la Société, qu'un deuil tout récent tenait éloigné, M. Pasquier, vice-président, a porté la santé de la Subdivision et félicité ses chefs de leur zèle, de même des progrès qu'ils ont réalisés depuis leur création qui date de trois ans à peine.

M. Collard, adjoint, a confirmé en les complétant, ces éloges mérités, puis, M. Thuillier, sous-lieutenant, a remercié M. Collard, de même que la municipalité entière, de la libéralité avec laquelle ils ont facilité la création d'un corps dont l'utilité a été maintes fois démontrée.

De joyeux convives ont chanté plusieurs chansonnettes qui ont été très applaudies, puis après un rapide changement de décor, la salle du festin a été transformée en une salle de danse, dans laquelle ont tourbillonné pendant plusieurs heures, de nombreux couples de danseurs, impuissants à résister aux entraînements de leur excellent orchestre.

Enfin, les vagues teintes embrumées de l'aurore donnerent le signal de la retraite, qui s'opéra en bon ordre, mais non sans quelque regret.

JUILLY

Le cinquième dîner d'hiver des anciens élèves du collège de Julilly, aura lieu le jeudi 14 décembre à 7 heures 1/2, au restaurant Vefour jeune, Galerie de Valois, 105 à 111, (Palais-Royal).

MIRY-MORY

Le vendredi 22 décembre prochain aura lieu à une heure et demie, en la salle de la Mairie, l'adjudication de la fourniture du pain et de la viande destinés au Bureau de bienfaisance.

Les intéressés peuvent consulter les cahiers des charges en dépôt permanent à la mairie.

CHARNY

Un violent incendie attribué à l'imprudencence d'un trimardeur, s'est déclaré ces jours derniers dans une meule de 4.500 gerbes de blé, située sur le bord de la route de Charny à Villeroy, au lieu dit « Gailly », et appartenant à M. Alfred Courtier, cultivateur à Villeroy.

On n'a pu que se borner à préserver les meules voisines.

Les pertes s'élèvent à 2.500 fr.

SILLY-LE-LONG

Nous avons appris avec peine la mort de M. Onésime Hervaux, maire de Silly-le-Long, décédé mardi dernier, à l'âge de 67 ans.

M. Hervaux qui jouissait à juste titre de l'estime de la commune tout entière qu'il administrait avec une mansuétude toute paternelle, laisse après lui des regrets unanimes.

Monsieur Hervaux est le quatrième du nom qui, dans sa lignée, ait occupé le siège municipal de la commune de Silly-le-Long.

Nous adressons à sa famille, en cette pénible circonstance, l'expression de nos vives condoléances.

OISSERY

A propos d'un règlement de compte qui souleva une discussion des plus

violentes entre l'aubergiste Morer sujet suisse, et son compatriote Walter vacher au service de M. Ledru.

Le premier a frappé celui-ci à coups de pieds et à coups de poings jusqu'à complet éreintement.

Morer était croit-on en légitime défense, et comme il n'est pas possible d'établir quel a été l'agresseur, Morer est acquitté.

ERMENONVILLE

Voici les résultats des Prix généraux qui viennent de prendre fin aux deux Compagnies d'arc d'Ermenonville:

PREMIÈRE COMPAGNIE.

- | | | |
|-----------------------|-----------------------------|----------------|
| 1 ^{er} prix. | M. Lesieur de Commenchon | 2 ^e |
| 2 ^e | M. Saulon, de Pont-s-Max. | 6 |
| 3 ^e | M. Lefevre, d'Ermenonville. | 8 |
| 4 ^e | M. Masse, de Baron. | 8 |
| 5 ^e | M. Caron, de Ver. | 9 |
| 6 ^e | M. Caron, de Ver. | 10 |
| 7 ^e | M. Amonier, d'Ermenonville | 11 |
| 8 ^e | M. Réveillon, de Ver. | 13 |

DEUXIÈME COMPAGNIE.

- | | | |
|-----------------------|------------------------------|----------------|
| 1 ^{er} prix. | M. Bazin, d'Ermenonville | 8 ^e |
| 2 ^e | M. Damondel, de Ver. | 13 |
| 3 ^e | M. Gremelle, d'Ermenonville | 22 |
| 4 ^e | M. Jacquit, d'Ermenonville | 22 |
| 5 ^e | M. Saulon, de Pont-s-Max. | 23 |
| 6 ^e | M. Jacquit, d'Ermenonville. | 24 |
| 7 ^e | M. Baudry, d'Ermenonville | 24 |
| 8 ^e | M. Lefevre, d'Ermenonville | 24 |
| 9 ^e | M. Thuillier, de Longperrier | 25 |
| 10 ^e | M. Thuillier. | 31 |

MONTYON

Baudet à l'amour de la chasse — tous les goûts sont dans la nature. Il adore les perdreaux, ce en quoi personne ne pourra le blâmer.

Et cependant M. Michon n'est pas de cet avis, car il le poursuit pour en avoir tué sur son terrain.

Bien contrariant, M. Michon.

Ce qui l'est encore plus pour Baudet, c'est de s'entendre condamner à 16 francs d'amende.

FÊTE DE S^{TE}-BARBE

A DAMMARTIN

Nos Sapeurs-Pompiers ont célébré Lundi la fête de Ste-Barbe avec leur bonne humeur et leur entrain habituels. Après la messe dite par l'abbé Nidert, pendant laquelle M. le Doyen leur adressa la plus touchante allocution, ils se rendirent en corps, pour une première réunion intime, à l'hôtel de la « Grosse Tête », où l'on se retrouvait le soir en face du plus abondant et du plus succulent menu.

En l'absence du Maire et de l'Adjoint, M. L. Dupille, premier conseiller municipal, fut invité à présider le banquet. A l'heure des toasts, il présenta les excuses de M. Gaston Menier qui dans une lettre affectueuse exprime ses regrets d'être retenu par des engagements antérieurs, et de M. Edmond Labour qui fait espérer qu'il viendra un moment, après le banquet de Saint-Mard, serrer les mains de ses amis de Dammartin.

Il arriva en effet vers dix heures, et put, en acceptant une coupe de champagne, prononcer une allocution très applaudie, dans laquelle il conseilla de demander des modifications à la loi de 1903, s'élevant en particulier contre l'interdiction aux compagnies inférieures à 101 hommes, de sortir avec le drapeau : « le drapeau, dit-il en substance, qui porte votre noble devise : Honneur et dévouement ! Le drapeau qu'il ne faut pas commencer par laisser dans l'armoire, de peur de sembler encourager ceux qui rêvent de le mettre sur le fumier !... »

Au début de son allocution, M. L. Dupille avait remercié tous les membres actifs et honoraires présents, en particulier le fidèle Docteur Studer, en émettant le vœu que dorénavant ils viennent plus nombreux prendre part à cette bonne fête de famille et témoigner ainsi d'une manière plus sensible leur sympathie et leur reconnaissance pour ceux qui, toujours

sur la brèche, sont les vaillants soldats de la paix.

Il dit ensuite :

« Si l'absence de M. Hémar, se joignant à la tristesse de ce temps brumeux, semble mettre un voile de mélancolie sur votre belle fête, cette absence est plus sensible encore à ce banquet que sa cordialité rend toujours si aimable.

C'est à ce moment qu'il nous manque le plus, à cette heure où l'on écoute avec tant de charme son allocution toujours si spirituelle et si bienveillante.

Tous, chefs et sapeurs, savent comme il sait rendre justice à leur zèle, et à leur fidélité aux bonnestraditions de Dammartin.

Et votre trésorier, qui a avec lui des relations si avantageuses... pour la Compagnie, n'eût pas manqué de recevoir des instructions... un peu superflues, pour tenir bien serrés les cordons de la bourse commune.

Il eût su vous féliciter dignement de votre glorieuse campagne de Rouvres et en tracer un vivant tableau.

Il eût su peindre cette heure où se termine dans le calme de la nuit la journée du repos dominical : la famille est tranquille auprès du foyer domestique ; le repas du soir est terminé ; c'est l'instant d'un intime bien-être ; on va gagner le lit pour reprendre le lendemain la rude étape de la semaine de travail.

Tout à coup, le clairon !... C'est le Feu ! — Debout.

Bébé qui jouait sur les genoux de son père s'effare de se voir repoussé si vivement ; la femme elle-même se presse, elle aide à trouver le fourniment ; en quelques secondes le brave pompier est équipé, casque en tête.

Sans hésitation, sans un regard en arrière sur son doux foyer qu'il quitte, il s'enfonce dans la rue sombre et glacée, dans le vent qui souffle en tempête — il court à son poste, — On trouve presque à tâtons la pompe et les agrès, chacun paie énergiquement de sa personne.

Un cheval réquisitionné en hâte est rapidement attelé.

Les servants grimpent sur le charriot, et les voilà partis dans le noir, dans le vent qui éteint toutes les lumières, sans peur du danger réel de la pente rapide de la route.

Ils arrivent. L'œuvre de sauvetage et de préservation commence. Les pieds dans la boue, la tête dans l'ouragan qui enlève des tourbillons de flammèches au-dessus du pays alarmé, ils sont à la fois rôtis et aveuglés par la fournaise qu'ils cherchent à éteindre.

Et cela pendant toute une longue nuit, pendant les mortelles heures du matin, ne rentrant chez eux qu'après dix-huit heures du plus rude et du plus pénible labeur.

N'est-ce pas admirable ! Ce dévouement n'atteint-il pas la grandeur des plus hautes vertus civiques ? Je ne trouve qu'un mot pour le qualifier : « C'est sublime ».

Et quand des rhéteurs aveuglés prêchent des doctrines d'égoïsme et de lâcheté : quand ils cherchent à démolir les traditions de l'amour fraternel et patriotique, je voudrais leur montrer l'exemple de ces hommes qui, sans peur de risquer leur santé, sans souci de leurs intérêts, courent la nuit, à quatre kilomètres porter secours à des concitoyens qu'ils connaissent à peine, sans l'appât d'aucune récompense.

Ils savent seulement que des vieillards, des femmes, des enfants peuvent être en danger, que l'incendie peut détruire leurs maisons et leurs mobiliers et les laisser dans le plus affreux dénûment.

Ce ne sont ni leurs parents ni leurs amis, qu'importe ? Ce sont des compatriotes, des enfants de la même patrie, et, comme le soldat qui court sans hésiter défendre la frontière menacée, le sapeur-pompier s'élance au premier appel du clairon pour combattre le feu dévorant.

Quel exemple vous donnez à tous dans ce siècle où la veulerie gagne de plus en plus.

Combien vous méritez les applaudissements et la reconnaissance de tous vos concitoyens.

M. Hémar eût su mieux que moi et avec plus d'autorité vous l'exprimer.

Je le fais du moins de tout mon cœur, comme je porte la santé de tous les membres de votre belle compagnie qui continuera, comme elle le fait depuis de longues années à être l'honneur de la ville de Dammartin.

Je suis sûr que vous vous enirez aussi cordialement à moi pour porter un toast à votre si dévoué président, à notre Maire si justement aimé de tous, avec nos vœux les plus sincères pour le rétablissement de sa santé si précieuse à tous.

Des applaudissements unanimes et prolongés prouvèrent l'émotion sympathique de tous et témoignèrent des sentiments qui unissaient tous les convives pour adresser leurs vœux à M. Hémar dont l'absence laissait un si grand vide.

Le tour des chansons était venu et les vaillants chanteurs retrouvèrent leur succès habituel et les chaleureux applaudissements des convives, qui oublièrent l'heure et se séparèrent enfin à regret à 11 heures.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Maurice-Lucien Landry, 26 ans, charretier à Moussy-le-Neuf, est condamné à 1 journée de travail et dépens pour violences légères sur la personne du sieur Jamain.

Joseph-Louis Vincent, bouvier, 21 ans, et Maurice-Alphonse Decamps, bouvier, 18 ans, et demeurant tous deux à Moussy-le-Neuf, condamnés chacun à 1 journée de travail et dépens, pour violences légères sur le sieur Lafuste.

Decamps est de plus condamné à 1 franc d'amende, pour propos injurieux à l'égard de M. Gaétan Varré.

Société d'Apiculture de Seine-&Marne

Avis Important. — Le Président de la Société d'apiculture de Seine-et-Marne, croit pouvoir informer les apiculteurs affiliés à la Société d'apiculture de Seine-et-Marne qui voudront prendre part au Concours général de Paris 1906, et assister au Congrès d'apiculture qui a lieu chaque année à cette époque, qu'il sera fait une réduction de 50 0/0 sur le réseau du Nord, des pourparlers à ce sujet se continuent avec les autres compagnies.

Les demandes de réduction devront être adressées au moins un mois à l'avance au secrétaire-adjoint de la Société d'apiculture de Seine-et-Marne, M. Mazier à Charny (S.-et-M.)

Les apiculteurs qui voudront profiter de ces avantages ont intérêt à se grouper sous la bannière de la Société d'apiculture et de son président, M. A. Sonnier.

CONCOURS DE CONFITURES

Samedi dernier, à 2 heures, a eu lieu dans la grande salle des séances, à l'hôtel de la Société d'agriculture de Meaux, la distribution des récompenses aux lauréats du concours de confitures organisé par la Société.

120 échantillons, formant une exposition remarquable dans son ensemble avaient été soumis aux appréciations du jury.

La séance était présidée par M. Jules Bénard, entouré des membres du Bureau de la Société d'agriculture.

Dans l'assistance très nombreuse où l'élément féminin dominait, nous avons remarqué plusieurs notabilités du monde agricole de notre arrondissement.

M. Courrière, inspecteur général des râperies, donna lecture d'un long palmarès dont nous extrayons les noms suivants, intéressant notre région.

CONFITURES DE FROITS

Prunes

1^{er} Prix, 40 kil. de sucre : n° 11, Mme Goguelat, à Marcilly.

Fraises

2^e Prix, 20 kil. de sucre : n° 20, Mme Bénard, à Bois-le-Vicomte.

Poires

1^{er} prix, 25 kil. de sucre : n° 12, Mme Lévêque, à Marcilly.

Dominos

1^{er} Prix, 20 kil. de sucre : n° 59, Mme Haran, à Oissery.

Gelée de Cassis

1^{er} Prix, 20 kil. de sucre : n° 60, Mme Haran, à Oissery.

FAITS DIVERS

LA VÉRITÉ ET L'HISTOIRE

Qui ne connaît en France, la Société protectrice des animaux ? Il s'est créé parmi la société féminine de l'ensylvanie un club qui a les mêmes tendances. La présidente, dernièrement, prend la parole en ces termes :

— Il y a, en France, une Société identique à la nôtre, mais tout s'y passe joyeusement. Oyez plutôt. Un jour, un paysan vint trouver le président et demanda à avoir une médaille.

— Qu'avez-vous fait pour la mériter ?
— J'ai sauvé la vie à un loup, monsieur, dit le paysan.

— Qu'avait fait le loup ?
— Il avait tué ma femme !
— Alors, répond le président, vous n'avez pas la médaille ; vous êtes suffisamment récompensé.

L'assistance de rire et de reconnaître unanimement que les Français sont des fumistes.

SOCIÉTÉ ÉTRANGE.

On vient de fonder, à Erfurt, la société du « chapeau sur la tête ».

Les membres de cette association s'engagent à ne jamais saluer personne d'un coup de chapeau.

Ont-ils peur de s'enrhumer ? sont-ils chauves ? Nous n'en savons rien.

Mais si la seconde supposition est la bonne, on dira vite, à Erfurt, que les adversaires du coup de chapeau ont le crâne beaucoup plus poli que leurs manières.

MONTHYON

La commune de Monthyon, située à proximité de la route de Meaux à Senlis, est élevée à 182 mètres d'altitude et offre sur une grande étendue de territoire une vue très pittoresque.

Monthyon dont l'origine remonte fort loin dans l'histoire, s'écrivait anciennement Monthion, et plus anciennement encore Mont Yon (Mons Yonis et Mons Yvonis). Cette paroisse sous le patronage de St-Georges, était comprise dans l'archidiaconé de France, généralité de Paris, bailliage et élection de Meaux, maîtrise des eaux et forêts de Crécy.

Monthyon, dont la population actuellement de 760 habitants, décroît graduellement, comme la plupart des villages placés dans le voisinage des grands centres industriels, n'offre rien de bien intéressant comme édifices. L'église qui date du XIV^e siècle est un édifice rectangulaire comprenant une nef et deux bas-côtés mesurant dans leur ensemble 23 mètres de profondeur sur 15 de largeur. Le clocher est une tour massive carrée de 24 mètres de hauteur de la base au sommet de la couverture.

Ce qui reste du château se réduit au corps de logis central, dépourvu de ses pavillons d'angle et de ses tourelles.

L'ancien moulin à vent, le dernier qui existe dans la région résiste de son mieux aux efforts des tempêtes, mais semblable à un navire désarmé, il a

perdu ses agrès, et, privé de ses ailes, il est menacé d'une ruine complète dans un avenir prochain.

Au XII^e siècle, un seigneur de la paroisse, Barthélemy de Mont-Yon, était en désaccord avec la prieure du monastère de Noëffort, au sujet de certains droits seigneuriaux. Ce fut l'évêque de Meaux, Simon, qui termina le différend en 1185.

Quelques années plus tard, en 1188, le même Barthélemy donna à l'hôtel-Dieu de Meaux, cinq arpents de terre, et, en sa qualité de suzerain, il approuva la donation de trente arpents de terre labourable que les chevaliers Hélie et Hugo firent, en 1190, à l'abbaye de Chambrefontaine. En 1195, Barthélemy ajouta vingt autres arpents en faveur du même monastère (1).

En 1239, Agnès de Mont-Yon consacra par testament la plus grande partie de son héritage à l'établissement d'une chapelle pour l'entretien d'un vicaire (2).

Il y avait à Monthyon, au commencement du XIII^e siècle, une communauté d'Hospitaliers, dont la chapelle était sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste. Les religieux jouissaient vraisemblablement de la haute justice, car en 1275, un jugement fut rendu à ce sujet en leur faveur. Dans la suite, ce bénéfice fut réuni à la commanderie de Choisy. La ferme de « l'Hôpital » rappelle encore le souvenir de cette ancienne commanderie.

Il existait aussi à Monthyon, une chapelle dédiée à St-Michel, érigée en prieuré à la collation de l'abbé de St-Faron, de Meaux (3).

(1) Félix Pascal ; Histoire du départ. de Seine-et-Marne.

(2) Toussaint du Plessis ; Hist. de l'Église de Meaux, T. 1, p. 27, et T. 2, p. 141, p. Just, 327.

(3) Michelin ; Essais sur le département de Seine-et-Marne, p. 703.

ON DEMANDE un Ménage ; le mari comme commis de ferme pour petite culture ; la femme pour soigner la basse-cour.

S'adresser à M. Lucien MARTIN à Moussy-le-Neuf.

Houilles etc. --- pour Foyers Domestiques et Industriels

A. OFFROY
DAMMARTIN

CYCLES PEUGEOT
ET
MOTOCYCLETTES PEUGEOT

Absolument Garantie
de bon fonctionnement et de solidité

BICYCLETTES
Achille « OFFROY »
Construites avec Pièces PEUGEOT

- 150 Fr. -
AUTOS PEUGEOT

MACHINES A COUDRE PEUGEOT

ARMES NOUVELLES DARNE

Canon Fixe
Garanties 15 ans, à raison de 2.500 coups
par saison de chasse
avec l'emploi des poudres pyroxylées

MODÈLE 1891, depuis 190 Francs.
MODÈLE 1894, depuis 225 Francs.
MODÈLE 1898, depuis 700 Francs.

CANON PLUME SUR DEMANDE

En plus. . . . 28 Fr.

CLOUS A FERRER NOUVELLE FABRICATION
LIMES ET ACIERS
etc., etc.

BILLETTS DE DÉCÈS
en 2 heures

à Prendre de Suite

CONDITIONS AVANTAGEUSES

BONNE MAISON

Épicerie Articles de Ménage Buvette

S'adresser au bureau du Journal

Etude de M^e Fauvel, Notaire à Dammartin

ADJUDICATION

Le Dimanche 17 Décembre, à 1 heure 1/2

AU MESNIL-AMELOT

EN LA SALLE D'ÉCOLE

DE 18 HECTARES, 56 ARES, 23 CENTIARES

DE TERRE

Sur le Mesnil-Amelot,
Meauregard, Mitry-Mory, Saint-Witz
et Tremblay

FACULTÉ DE TRAITER AVANT L'ADJUDICATION

Requête des héritiers de

Madame DERNIS, née TAVEAU

Pour tous renseignements, s'adresser
à M^e Fauvel, Notaire à Dammartin.

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

Vient de Paraître

L'ALMANACH Historique
de Seine-et-Marne, 35^e année.

Prix. . . . 0 fr. 50

Adresser les demandes dès aujourd'hui au Bureau du Journal.

Pour EVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENT par an : France, 6 fr.

Union postale, 8 fr.

Paris, 5, Faubourg Saint-Jacques.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIÉ